



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 6 avril 2010

Le Conseil Municipal de la Commune de Venelles, s'est réuni en séance publique le 6 avril 2010 à 18 heures 30, sous la présidence de Jean-Pierre SAEZ, Maire de Venelles.

Etaient présents à cette assemblée : Jean-Pierre SAEZ, Robert CHARDON, Annie FABIANI, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Nicole CARETTE, Jean-Pierre MERLIN, Caroline CLAVEL, Michel GRANIER, Marcelle EURIAT, Hedwige PLANTIER, Denis KLEIN, Christophe MARIN, Françoise WELLER, Martine POPOFF, Arnaud MERCIER, Gérard PEREZ, Inès KARAOU, Claire PINHEIRO, Pierre MORBELLI, Monique ALLARD, Marie-Pierre PEYROU, Serge BRIANÇON, Jacques LEGAIGNOUX.

Pouvoirs :

Jean-Pierre BABULEAUD à Martine POPOFF
Marie-Catherine LANFRANCHI-CAILLAUD à Hedwige PLANTIER
Léonce ROUBAUD à Alain QUARANTA
Sylvia GAMBA à Michel GRANIER
Evelyne COURSOLO à Pierre MORBELLI

Inès KARAOU est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A LA DEMISSION D'UN MEMBRE DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE.

M Le Maire : Claire PINHEIRO remplace Eric PAILLART. Ce dernier a décidé de renoncer à l'exercice de son mandat pour des raisons personnelles mais nous lui présentons tous nos remerciements pour son investissement et son dévouement au sein du conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte de l'installation de madame Claire Pinheiro en qualité de conseiller municipal.

N°29/2010 RENOUELEMENT DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENELLES SUITE A LA DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL.

Marie-Pierre PEYROU : dans la liste présentée pour le renouvellement des représentants au sein du conseil d'administration du CCAS nous souhaitons proposer Evelyne COURSOLO à la place de Serge BRIANÇON.

Monsieur Briançon manifeste son consentement.

Le Conseil Municipal décide de :

- ELIRE au sein du conseil d'administration du CCAS de Venelles, selon les modalités ci-avant décrites, les 8 (huit) représentants de la commune suivants :

en qualité de représentants de la commune au sein du conseil d'administration du CCAS de Venelles.
FABIANI Annie
EURIAT Marcelle
ARDEVOL Lydie
PLANTIER Hedwige
CARETTE Nicole
PINHEIRO Claire
PEYROU Marie-Pierre
COURSOL Evelyne

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°30/2010 REGIE DES EAUX DE VENELLES (REVE) – CONS EIL D’ADMINISTRATION – DESIGNATION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES, L’UN EN QUALITE DE REPRESENTANT DE LA COMMUNE, L’AUTRE EN QUALITE DE REPRESENTANT DES USAGERS EN VUE DE POURVOIR DEUX SIEGES LAISSES VACANTS SUITE A DEMISSIONS.

Le Conseil Municipal décide de :

- DESIGNER Madame Claire Pinheiro comme membre du conseil d’administration de la REVE en qualité de représentant de la Commune afin de pourvoir un siège laissé vacant dans cette catégorie d’administrateurs suite à la démission claire et univoque de Monsieur Eric Paillart, conseiller municipal ;
- DESIGNER Monsieur Pierre Rousset comme membre du conseil d’administration de la REVE en qualité de représentant des usagers afin de pourvoir un siège laissé vacant dans cette catégorie d’administrateurs suite à la démission claire et univoque de Monsieur Patrick Guillemot.
- DIRE que le mandat des intéressés court jusqu’à la date à laquelle les fonctions des administrateurs ainsi remplacés auraient cessé, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires régissant l’organisation et le fonctionnement de la REVE.
- DIRE qu’à compter du jour où la présente devient exécutoire, le conseil d’administration de la REVE est dès lors composé comme suit :

CONSEIL D’ADMINISTRATION DE LA REGIE DES EAUX DE VENELLES	
représentants de la commune	représentants de la catégorie des usagers de la R.E.V.E
- M. SAEZ Jean-Pierre, - M. CHARDON Robert, - M. MARIN Christophe, - M. QUARANTA Alain, - M. BABULEAUD Jean-Pierre, - Mme LANFRANCHI Catherine, - Mme PINHEIRO Claire - M. LEGAIGNOUX Jacques, - Mme ALLARD Monique	- M. ZENTAR Pierre, - M. TESNIERE Dominique, - M. FERRANTE Pascal, - M. ROUSSET Pierre

ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ

N°31/2010 RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION D’APPEL D’OFFRES DE L’ARTICLE 22 DU CODE DES MARCHES PUBLICS – FIXATION DE LA DUREE DU MANDAT DE SES MEMBRES

Sur la liste des suppléants de la commission Monsieur Pierre Morbelli remplace Monsieur Serge Briançon.
Monsieur Briançon manifeste son consentement.

Le Conseil Municipal décide de :

- FIXER à deux ans la durée du mandat des membres de la CAO.
- ELIRE les membres de la CAO, titulaires comme suppléants, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sur la base d’une même liste, sans panachage ni vote préférentiel, et à bulletins secrets.

<u>en qualité de membre titulaire de la CAO de la commune</u>	<u>en qualité de membre suppléant de la CAO de la commune</u>
MERCIER Arnaud	ROUBAUD Léonce
CHARDON Robert	BABULEAUD Jean-Pierre
QUARANTA Alain	MARIN Christophe
MERLIN Jean-Pierre	GAMBA Sylvia
LEGAIGNOUX Jacques	MORBELLI Pierre

ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ

N°32/2010 RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION ECONOMIE EMPLOI – FIXATION DE LA DUREE DU MANDAT DE SES MEMBRES.

Madame Marie-Pierre Peyrou remplace Monsieur Pierre Morbelli en qualité de membre de la commission municipale économie-emploi.

Monsieur Morbelli manifeste son consentement.

Le Conseil Municipal décide de :

- FIXER à deux ans la durée du mandat des membres de la commission ;

- ELIRE les membres de la commission municipale « économie, emploi » à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sur la base d'une même liste, sans panachage ni vote préférentiel, et à bulletins secrets.

en qualité de membre de la commission municipale économie emploi
GRANIER Michel
ARDEVOL Lydie
GAMBA Sylvia
LANFRANCHI-CAILLAUD Marie Catherine
PEYROU Marie-Pierre

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°33/2010 RENOUELEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION SECURITE – FIXATION DE LA DUREE DU MANDAT DE SES MEMBRES.

Le Conseil Municipal décide de :

- FIXER à deux ans la durée du mandat des membres de la commission ;
- ELIRE les membres de la commission municipale « sécurité » à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sur la base d'une même liste, sans panachage ni vote préférentiel, et à bulletins secrets.

en qualité de membre de la commission municipale « sécurité »
QUARANTA Alain
KLEIN Denis
ROUBAUD Léonce
MARIN Christophe
MORBELLI Pierre

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°34/2010 RENOUELEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION « DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENERGIE » – FIXATION DE LA DUREE DU MANDAT DE SES MEMBRES.

Le Conseil Municipal décide de :

- FIXER à deux ans la durée du mandat des membres de la commission ;
- ELIRE les membres de la commission municipale « sécurité » à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sur la base d'une même liste, sans panachage ni vote préférentiel, et à bulletins secrets ;
- DESIGNER Monsieur le Maire comme l' élu en charge des questions d'énergie sur le territoire de la commune ;

en qualité de membre de la commission municipale « développement durable et énergie »
CHARDON Robert
ARDEVOL Lydie
CLAVEL Caroline
MERCIER Arnaud
QUARANTA Alain
FABIANI Annie
GRANIER Michel
PLANTIER Hedwige
MARIN Christophe
GAMBA Sylvia
KARAOUI Inès
POPOFF Martine
ROUBAUD Léonce
COURSOL Evelyne
ALLARD Monique
MORBELLI Pierre

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°35/2010 RENOUELEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION « TRAVAUX - URBANISME – FINANCES » – FIXATION DE LA DUREE DU MANDAT DE SES MEMBRES.

Le Conseil Municipal décide de :

- FIXER à deux ans la durée du mandat des membres de la commission ;
- ELIRE les membres de la commission municipale « travaux, urbanisme, finances » à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sur la base d'une même liste, sans panachage ni vote préférentiel, et à bulletins secrets.

en qualité de membre de la commission municipale travaux, urbanisme, finances
CLAVEL Caroline
CHARDON Robert
QUARANTA Alain
MERCIER Arnaud
LEGAIGNOUX Jacques

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**N°36/2010 TABLEAU PORTANT REPARTITION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS –
MODIFICATION CONSECUTIVE A L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER.**

Le Conseil Municipal décide de :

- FIXER le montant total maximum des indemnités de fonctions allouées en retenant les critères suivants :
 - 55% du traitement afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique pour l'exercice des fonctions de Maire,
 - 22% du même traitement pour chacun des huit postes d'Adjoint au Maire
 soit au total **8.730,01** euros bruts mensuels.
- REPARTIR le montant total ainsi déterminé selon le tableau modifié comme suit :

Nom	Fonction exercée	Indemnité brute mensuelle		Indemnité Nette Mensuelle en euro
		en % de l'I.B. terminal de la fonction publique	en euros	
SAEZ Jean-Pierre	Maire	35	1323.89	1172.29
CHARDON Robert	1 ^{er} Adjoint	17,80	673.29	605.92
FABIANI Annie	2 ^{eme} Adjoint	17,80	673.29	605.92
BABULEAUD Jean-Pierre	3 ^{eme} Adjoint	17,80	673.29	605.92
ARDEVOL Lydie	4 ^{eme} Adjoint	17,80	673.29	605.92
QUARANTA Alain	5 ^{eme} Adjoint	17,80	673.29	605.92
CARETTE Nicole	6 ^{eme} Adjoint	17,80	673.29	605.92
MERLIN Jean-Pierre	7 ^{eme} Adjoint	17,80	673.29	605.92
CLAVEL Caroline	8 ^{eme} Adjoint	17,80	673.29	605.92
GRANIER Michel	Conseiller spécial	8,70	329.08	296.16
LANFRANCHI Marie-Catherine	Conseiller spécial	8,70	329.08	296.16
EURIAT Marcelle	Conseiller municipal délégué	3	113.47	102.12
PLANTIER Hedwige	Conseiller municipal délégué	3	113.47	102.12
ROUBAUD Léonce	Conseiller municipal délégué	3	113.47	102.12
GAMBA Sylvia	Conseiller municipal délégué	3	113.47	102.12
KLEIN Denis	Conseiller municipal délégué	3	113.47	102.12
MARIN Christophe	Conseiller municipal délégué	3	113.47	102.12
WELLER Françoise	Conseiller municipal délégué	3	113.47	102.12
POPOFF Martine	Conseiller municipal délégué	3	113.47	102.12
MERCIER Arnaud	Conseiller municipal délégué	3	113.47	102.12
PEREZ Gérard	Conseiller municipal délégué	3	113.47	102.12

KARAOUI Inès	Conseiller municipal délégué	3	113.47	102.12
PINHEIRO Claire	Conseiller municipal délégué	3	113.47	102.12
	Total		8.730,01	7.837,41

- PRECISER que ces indemnités de fonctions seront automatiquement revalorisées à chaque augmentation des traitements de la fonction publique,
- DIRE que la dépense correspondante est inscrite au budget de l'exercice en cours.

ADOPTÉ PAR 23 VOIX POUR : Jean-Pierre SAEZ, Robert CHARDON, Annie FABIANI, Jean-Pierre BABULEAUD, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Nicole CARETTE, Jean-Pierre MERLIN, Caroline CLAVEL, Michel GRANIER, Marcelle EURIAT, Hedwige PLANTIER, Léonce ROUBAUD, Marie-Catherine LANFRANCHI-CAILLAUD, Sylvia GAMBA, Eric PAILLART, Denis KLEIN, Christophe MARIN, Françoise WELLER, Martine POPOFF, Arnaud MERCIER, Gérard PEREZ, Inès KARAOUI.

6 ABSTENTIONS : Pierre MORBELLI, Monique ALLARD, Marie-Pierre PEYROU, Evelyne COURSOL, Serge BRIANÇON, Jacques LEGAIGNOUX.

II – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT DURABLE.

N°37/2010 CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET DE TREFONDS SUR UN TERRAIN COMMUNAL AU PROFIT DE M. GERARD NYSSENS.

M le Maire : je voudrais faire un récapitulatif. Cette situation dure depuis 20 ou 25 ans. Des procédures ont été engagées entre Monsieur NYSSENS et le propriétaire de la voirie qu'il utilise. Nous étions en plein imbroglio et dans une impasse totale. J'adresse mes remerciements à l'élu en charge du dossier et aux fonctionnaires qui ont réussi à trouver une solution équitable pour que cette personne ne soit plus enclavée.

Pierre Morbelli : je souhaiterais que pour la servitude nous établissions un service de passage et d'intervention tant sur la surface que sur le tréfonds. Si cette précision est notée c'est plus simple.

Les services : nous en tiendrons compte dans la délibération.

Le conseil municipal décide de :

- ACCEPTER la création d'une servitude de passage et de tréfonds sur la parcelle AB 0211, afin de permettre la mise en place du branchement sur une conduite d'eau brute de la Société du Canal de Provence demandé par M. Gérard Nyssens et lui permettre de rejoindre le Chemin des Plaines, classé voie communale.
- DIRE que la constitution de cette servitude s'entend sans préjudice de la possibilité, pour la Commune, d'intervenir tant sur l'assiette que sur le tréfonds de ladite servitude en tant que de besoin ;
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents et actes afférents ;
- DIRE que les frais d'actes notariés, les frais de mise en place de l'accès, l'entretien et la sécurisation de la servitude seront mis intégralement à la charge du demandeur ;

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°38/2010 PROJET PILOTE EXPERIMENTAL – INCITATION A COMBINER ISOLATION DE L'HABITAT ET PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES - MODIFICATIONS.

M le Maire : suite à l'ouverture du B.I.E.N, nous allons prévoir une réunion portant sur les questions générales. Le Conseil Général réfléchit à une implication sur la valorisation de la biomasse. L'ADEME est en pleine réforme : l'ancien délégué est devenu Directeur Régional et le Préfet en est Président. Dans cette délibération, il n'y a que les phrases notées en gras qui modifient la précédente. La commune de Lambesc a, elle aussi voté ce dispositif. Il a été fait un "copier-coller" de cette délibération.

Monique Allard : actuellement combien y a-t-il eu de demandes et combien d'administrés ont pu en bénéficier ?

M le Maire : nous ne le saurons pas avant le premier trimestre 2011. Lors d'une réunion, il y a 15 jours, une vingtaine de personnes était présente mais il y a un décalage entre l'intention et l'action. La difficulté est grande entre l'idée et le passage à l'acte d'autant plus que les démarches sont complexes. Néanmoins, les personnes présentes étaient très motivées et nous pouvons déjà comptabiliser 2 interventions fermes. Au cours de cette réunion, en présence de l'ADEME, un aixois est venu expliquer son retour sur investissement suite à la rénovation de son habitat des années 60.

Pierre Morbelli : il faut penser à nous inviter lorsque vous programmez ce genre de réunion.

M le Maire : c'était une réunion de sensibilisation.

Jacques Legaigoux : Est-ce que les personnes connaissent le nombre de classes énergétiques qu'elles vont gagner ?

Françoise Weller : il n'y a pas de retour pour l'instant car les travaux ne sont pas finis et la personne qui est intervenue ne disposait pas encore de tous les certificats.

Jacques Legaigoux : c'est très difficile de gagner 2 classes par rapport à l'isolation.

M le Maire : d'où la nécessité d'informer les gens. Pour en revenir à la taxe carbone, tous les candidats ont signés le pacte de Nicolas Hulot suite au Grenelle. Cette mesure devait exonérer un millier d'entreprise. Je pense que nous allons nous heurter à des augmentations : le gaz a déjà pris plus 9% et l'électricité devrait augmenter de 20%.

Pierre Morbelli : je regrette que les mesures ne soient pas cumulables pour les procédures d'énergies nouvelles et ceci représente un frein au dispositif. Il n'est pas possible de bénéficier à la fois du prêt à taux 0 et du crédit d'impôt. C'est un gros défaut si nous souhaitons avoir plus de candidats il serait nécessaire d'avoir des mesures incitatives plus fortes.

Martine Popoff : ces mesures sont cumulables, par contre, pour l'isolation.

Pierre Morbelli : oui, mais il faut trouver une solution pour cumuler les aides apportées aux autres procédures car l'isolation ne fait gagner qu'une classe.

Jacques Legaigoux : pourquoi ne pas faire une incitation fiscale de 25% pour les maisons qui gagnent, après travaux, la valeur d'une classe énergétique.

M le Maire : pour l'instant nous ne pouvons rien faire car le dispositif a été validé par nos partenaires.

Pierre Morbelli : nous devons modifier rapidement ce dispositif car s'il n'intéresse personne et le but n'est donc pas atteint. La part communale n'a pas été calée, il est donc possible de la mettre où on veut.

Jacques Legaigoux : dommage que l'ambition soit trop forte et que cela ne donne rien.

Pierre Morbelli : le chauffage, l'isolation demandent beaucoup d'investissements par rapport au retour de subvention. Le but et la stratégie à mettre en place sont de réduire la consommation.

M le Maire : les dispositifs ont été validés par l'état, nous sommes la première commune à les mettre en place. L'expérience nous fera modifier cette procédure.

Le conseil municipal décide de :

- ADOPTER les modifications apportées dans la délibération n°87/2009 telles que décrites ci-avant ;
- DIRE que la présente délibération abroge la délibération n°87/2009 et s'y substitue en tant que nouvelle version.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°39/2010 ENTREE DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION ENERGIE CITES POUR LA PROMOTION DE L'INFORMATION ENERGETIQUE AU SEIN DES BATIMENTS COMMUNAUX – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE.

Pierre Morbelli : les communes du nord de l'Europe sont plus motivées par ce dispositif. En France ou dans le sud en général, les communes se sentent moins concernées. Mais comme cela ne nous coûte rien...cela ne mange pas de pain !

M le Maire : lors de mon voyage au Canada, j'ai pu me rendre compte de l'incidence sur l'évolution des consommations énergétiques. Les pays qui ont des climats plus rigoureux sont plus vigilants.

Le conseil municipal décide de :

- FAIRE RENTRER la Commune de Venelles au sein de l'association « Energie – Cités », 2 chemin de Palente, 25 000 Besançon, SIRET 37971676400012, APE 913 E ;
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents et actes afférents ;
- DESIGNER Monsieur le Maire ou, son représentant légal, pour représenter la Commune au sein de cette association conformément à l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

III – PERSONNEL ET RESSOURCES HUMAINES.

N°40/2010 CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES.

M le Maire : le Président du CDG et le Maire des Pennes-Mirabeau m'ont donné procuration pour signer les contrats. Je souhaiterais donc que l'on désigne quelqu'un d'autre.

Les services : dans la délibération sera noté : "le Maire ou son représentant".

Le Conseil Municipal décide de :

- CHARGER le centre de gestion de souscrire pour le compte de la commune des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.
- AUTORISER le Maire ou son représentant à signer les conventions en résultant.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°41/2010 PRIMES DE SERVICE ET DE RENDEMENT - MODIFICATION DU MODE DE CALCUL.

Jacques Legaigoux : je suis étonné que ce taux ne soit pas appliqué depuis plus longtemps

Les services : deux agents de la commune bénéficient de cette prime sur le mode de calcul antérieur. L'adoption de cette délibération permettrait de continuer à leur verser la prime à montant constant, mais en tenant compte du nouveau mode de calcul entré en vigueur en décembre 2009.

Le conseil municipal décide de :

- MODIFIER le régime indemnitaire en cours dans la collectivité quant au mode de calcul de la prime de service et de rendement pour tenir compte des évolutions réglementaires intervenues dans la matière, selon les modalités ci-dessus décrites ;
- DIRE que ces dispositions abrogent uniquement celles de la délibération n°203/2009 portant sur le même objet et s'y substituent, les autres dispositions demeurant en vigueur ;

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

VI – FINANCES ET SUBVENTIONS.

N°42/2010 DUREE DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS COMPTABLES M14

Pierre Morbelli : par rapport à la liste des amortissements que nous avons voté, il me semble que la numérisation du cadastre était déjà notée.

Arnaud Mercier : là, actuellement, nous votons le compte.

Les services : c'est le compte qui a changé.

Pierre Morbelli : je dis cela car il ne faudrait pas qu'il y ait double usage.

Le Conseil Municipal décide de :

- FIXER les durée d'amortissement à :

- Document d'urbanisme (**compte 202**) : **10 ans**
- Numérisation du cadastre (**compte 202**) : **10 ans**
- Subventions d'équipement (**compte 2042**) : **5 ans.**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°43/2010 VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DES MENAGES - EXERCICE 2010

Pierre Morbelli : les taux ont déjà subi une augmentation depuis les deux derniers exercices.

Robert Chardon : nous confirmons ce que nous avons dit et voté en décembre.

Le Conseil Municipal décide de :

- CONFIRMER le taux des taxes locales pour 2010 comme suit :

Taxe d'habitation	17.28 %
Taxe foncière (bâti)	26.02 %
Taxe foncière (non bâti)	32.33 %

ADOPTÉ PAR 23 VOIX POUR : Jean-Pierre SAEZ, Robert CHARDON, Annie FABIANI, Jean-Pierre BABULEAUD, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Nicole CARETTE, Jean-Pierre MERLIN, Caroline CLAVEL, Michel GRANIER, Marcelle EURIAT, Hedwige PLANTIER, Léonce ROUBAUD, Marie-Catherine LANFRANCHI-CAILLAUD, Sylvia GAMBÀ, Eric PAILLART, Denis KLEIN, Christophe MARIN, Françoise WELLER, Martine POPOFF, Arnaud MERCIER, Gérard PEREZ, Inès KARAOUÏ.

5 CONTRE : Pierre MORBELLI, Monique ALLARD, Marie-Pierre PEYROU, Evelyne COURSOÏ, Jacques LEGAIGNOUX.

1 ABSTENTION : Serge BRIANÇON

N°44/2010 VOTE DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET VILLE 2010.

Arnaud Mercier : il y a eu une baisse de la DGF car l'INSEE nous a enlevé environ une centaine d'habitants.

M le Maire : néanmoins nous avons eu une bonne nouvelle.

Arnaud Mercier : en effet nous avons surestimé le montant du SDIS de 10 000 €.

M le Maire : ce que je constate c'est que la plupart des communes de France vote actuellement leur budget primitif alors que nous votons les modifications. Depuis 2006, les prévisions budgétaires nous permettent de donner plutôt aux associations leurs subventions par rapport aux autres communes. Ceci est du au fait que le budget est voté en décembre et qu'il devient exécutoire au 1^{er} janvier. Cela nous permet aussi d'investir car nous bénéficions de prix compétitifs, les autres communes n'ayant pas encore voté leur budget.

Serge Briançon : cela faisait un moment que nous vous l'avions demandé.

Alain Quaranta : alors pourquoi ne l'avez-vous pas mis en place ?

Pierre Morbelli : cela était plus difficile car nous n'avions connaissance de l'assiette fiscale qu'en février.

M le Maire : nous disposons de prévisions budgétaires hyper fines chez nous. L'excellence de nos services : certains l'ont rêvé, nous, nous l'avons réalisé.

Pierre Morbelli : dans de petites villes comme la notre, pourquoi est-ce réalisable aujourd'hui et pas hier ? Parce que nous ne disposons pas des logiciels nous permettant d'affiner au plus près les prévisions budgétaires.

Jean-Pierre Merlin : il y a deux ans, il me semble que vous aviez des réticences à voter le budget en décembre. Ce projet ne faisait pas l'unanimité car vous disiez qu'il entraînerait trop de demandes modificatives.

Pierre Morbelli : il s'agit d'un mode de gestion difficile. Le fonctionnement avec les demandes modificatives rend caduque le budget supplémentaire en septembre. Il serait bien que nous ayons un compte administratif tous les 2 ou 3 mois afin d'avoir plus de visibilité.

Robert Chardon : le compte administratif est à ta disposition, Pierre.

M le Maire : je rappelle le sens de notre intervention. Le budget est un élément vivant qui montre son adaptabilité sur la pratique et l'exécution budgétaire. La souplesse et l'intelligence de voter des décisions modificatives, entre le budget primitif et le budget supplémentaire, donne une gestion plus vivante de l'emploi des deniers publics.

Jacques Legaigoux : le compte administratif est à notre disposition !

Cela, je ne l'avais pas encore entendu !

Jean-Pierre Merlin : vous êtes toujours aussi durs de la feuille.

Pierre Morbelli : le fait d'accéder au compte administratif est une bonne mesure pour lancer la nouvelle gouvernance.

Le Conseil Municipal décide de :

- VOTER la décision modificative n°2 du budget vil le 2010 équilibrée en dépenses et en recettes :

Section de Fonctionnement : 36 783.00 €

Section d'investissement : 22 700.00 €

Chapitre	Compte	Fonction	Libellé section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
73	7311	01	Centimes		26 299.00
74	74833	01	Compensation taxe professionnelle		5 243.00
74	74834	01	Compensation taxe foncière		2 917.00
74	74835	01	Compensation taxe habitation		7 020.00
74	7411	01	DGF		-13 422.00
74	74121	01	DSR		8 726.00
65	6553	113	SDIS	-10 000.00	
65	6574	025	Subventions exceptionnelles	11 000.00	
65	658	025	Charges de gestion courante	13 083.00	
042	6811	01	Amortissement PLU	17 600.00	
042	6811	01	Amortissement subventions d'équipement	5 100.00	
				36 783.00	36 783.00

Chapitre	Compte	Fonction	Libellé section d'investissement	Dépenses	Recettes
040	2802	01	Amortissement PLU		17 600.00
040	28042	01	Amortissement subvention d'équipement		5 100.00
23	2315	822	Travaux de voirie	22 700.00	
				22 700.00	22 700.00

ADOPTÉ PAR 23 VOIX POUR : Jean-Pierre SAEZ, Robert CHARDON, Annie FABIANI, Jean-Pierre BABULEAUD, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Nicole CARETTE, Jean-Pierre MERLIN, Caroline CLAVEL, Michel GRANIER, Marcelle EURIAT, Hedwige PLANTIER, Léonce ROUBAUD, Marie-Catherine LANFRANCHI-CAILLAUD, Sylvia GAMBA, Eric PAILLART, Denis KLEIN, Christophe MARIN, Françoise WELLER, Martine POPOFF, Arnaud MERCIER, Gérard PEREZ, Inès KARAOUI.

5 CONTRE : Pierre MORBELLI, Monique ALLARD, Marie-Pierre PEYROU, Evelyne COURSOL, Jacques LEGAIGNOUX.

1 ABSTENTION : Serge BRIANÇON

20h10 suspension de séance et intervention de Monsieur Fourdrinier qui vient au nom de Monsieur Alain Burnet, Maire de l'île d'Aix, remercier le Maire et le conseil municipal de Venelles pour la subvention qui est mise à l'ordre du jour du conseil municipal.

N°45/2010 TEMPETE XINTHIA - ELAN DE SOLIDARITE DE LA COMMUNE DE VENELLES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CCAS DE L'ILE D'AIX.

Marie-Pierre Peyrou : comment avez-vous pris cette décision et pourquoi la prendre en conseil municipal plutôt qu'au sein du conseil d'administration du CCAS ?

M le Maire: c'est une décision collégiale, nous avons souhaité impliquer les 29 membres du conseil municipal.

Le conseil municipal décide de :

- MANIFESTER LA SOLIDARITE de la commune à l'égard des Iliens Aixois frappés par la tempête Xinthia,
- VOTER une subvention exceptionnelle de 5.000 euros au bénéfice du CCAS de l'île d'Aix pour un soutien financier aux familles les plus démunies par la tempête,
- DIRE que la dépense sera prélevée sur le compte 6574 – 025 de la section de fonctionnement du budget ville 2010.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°46/2010 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION HYDRAULIQUE SANS FRONTIERES – PROJET AARABANE DANS LE HAUT ATLAS AU MAROC.

Robert Chardon : Marie-Pierre Peyrou pourrait dire : "Pourquoi pas la REVE ?"

C'est l'engagement d'aider ce pays en matière d'eau potable. Les EPCI sont autorisés à attribuer ce type de subvention alors que les EPIC n'ont aucune possibilité. Plusieurs associations œuvrent en ce sens mais ce projet nous l'avons complété avec "Hydraulique sans frontière". Dans le cadre d'une sensibilisation au projet de l'eau nous prévoyons une exposition, une réunion publique et une information dans les écoles.

Serge Briançon : je suis étonné de ne pas voir apparaître la participation de l'Etat Marocain si l'on fait abstraction des 5000 € valorisés par la main d'œuvre locale.

M le Maire : il est ne nous appartient pas de porter un jugement sur les décisions prises par un Etat souverain, cela relevant de la sphère des relations diplomatiques.

Le conseil municipal décide de :

- VOTER une subvention exceptionnelle de 6.000 euros au bénéfice de l'association hydraulique sans frontières pour améliorer les conditions d'alimentation en eau potable du village Aarabane au Maroc,
- DIRE que la dépense sera prélevée sur le compte 6574 – 025 de la section de fonctionnement du budget ville 2010.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°47/2010 DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2010 – TRAVAUX DE RENOVATION DANS LES ECOLES : ECOLE DES CABASSOLS ET ECOLE MAURICE PLANTIER.

Alain Quaranta : il s'agit des travaux prévus dans les écoles.

Claire Pinheiro : construction d'un nouveau préau qui sera en appui sur les 3 toits (école, passage couvert et cantine) Le toit sera en pente vers le centre pour qu'il y ait un écoulement naturel dirigé vers l'égout. Ce préau permettra aussi la liaison avec le préau existant.

Le Conseil Municipal décide de :

- APPROUVER le plan de financement de cette opération,
- SOLLICITER l'aide du Conseil Général la plus large possible,
- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°48/2010 DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2010 – TRAVAUX DE RENOVATION DANS LES ECOLES : ECOLE DU CENTRE, REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES.

Le Conseil Municipal décide de :

- APPROUVER le plan de financement de cette opération,
- SOLLICITER l'aide du Conseil Général la plus large possible,
- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°49/2010 DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2010 – REFECTION DU CHEMIN DE FONTCUBERTE TRANCHE 2.

Pierre Morbelli : le mur de Fontcuberte descend.

Alain Quaranta : tu m'avais dit, Pierre, qu'il ne fallait jamais toucher à ce mur.

Pierre Morbelli : oui, mais il tombe de plus en plus.

Alain Quaranta : si un promoteur construit en haut, nous lui laisserons le mur à reconstruire.

Le Conseil Municipal décide de :

- APPROUVER le plan de financement de cette opération,
- SOLLICITER l'aide du Conseil Général la plus large possible,
- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°50/2010 DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2010 – RENFORCEMENT DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE : QUARTIER DES LOGISSONS.

Jacques Legaigoux : un diagnostic énergétique sur l'éclairage à Venelles serait nécessaire.

Alain Quaranta : il est en cours.

M le Maire : nous nous sommes rendus dans une commune à côté de Nice : Gilette, qui a réussi à obtenir 50% d'économie d'énergie. Si vous vous y connaissez dans ce domaine Monsieur Legaigoux, n'hésitez pas à vous rapprocher d'Alain Quaranta.

Le Conseil Municipal décide de :

- APPROUVER le plan de financement de cette opération,
- SOLLICITER l'aide du Conseil Général la plus large possible,
- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°51/2010 DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX ET A LA REGION PACA POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE TECHNICO-ECONOMIQUE CONCERNANT UNE UNITE DE PRODUCTION DE COMBUSTIBLE A PARTIR DE LA BIOMASSE A VENELLES.

Serge Briançon : pourquoi n'y a-t-il pas eu de participation de l'ADEME ?

M le Maire : je suis convaincu de l'opportunité de votre question. L'ADEME est un Etat dans l'Etat. Elle ne supporte pas les projets qui valorisent les process de biomasse mais par contre elle soutient les raffineries pétrolières comme Esso, Total et cela me scandalise. Elle soutient aussi les procédés de chauffage par plaquettes - pas du tout pratique pour le stockage en habitat urbain - au détriment des procédés par granulés dont la fabrication, de ce fait, n'évolue pas en France. Dans les pays développés, nous valorisons la biomasse sous toutes ses formes car son rendement énergétique est très important par rapport à celui du fioul (2 kg de granulés équivalent à 1 l de fioul)

Alain Quaranta : le Maire de Gardanne met actuellement au point une usine de granulés et sa commune, compte déjà deux chaudières qui fonctionnent avec ce système.

Monique Allard : qui va suivre ces dossiers ?

Alain Quaranta : moi-même, Monsieur le Maire et les services municipaux.

Jacques Legaigoux : il faudrait une structure porteuse.

M le Maire : si nous pouvons adopter une structure publique, cela me convient. Aujourd'hui des maires, de plus en plus nombreux, comme celui de Lambesc, Jacques Bucki, nous rejoignent.

Arnaud Mercier : il en est de même pour la ville d'Aix.

M le Maire : Actuellement 11% des mises en décharge concernent les produits ligneux et ces derniers permettent de faire des granulés. A la Tour d'Aigues, un ancien venellois a créé une usine de granulés

Monique Allard : comment peut-on stocker ces granulés et quel serait l'impact sur le paysage ?

M le Maire : nous avons eu l'idée d'acheter et de stocker des granulés dans un silo, rue de la Touloubre, que le propriétaire était, d'ailleurs, prêt à nous donner. Mais ce mode de conditionnement a été abandonné car il favorisait le risque de condensation qui aurait humidifié les granulés.

Le Conseil Municipal décide de :

- APPROUVER le lancement de cette étude de faisabilité,
- SOLLICITER l'aide de la Communauté du Pays d'Aix et de la Région la plus large possible,
- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°52/2010 DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DE LA SECURITE ROUTIERE - TRAVAUX DE SECURISATION ET DE REAMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA ROBERTE / ALLEE DE LA ROBERTE.

Pierre Morbelli : je trouve regrettable que la commune prenne 100% des travaux, alors que beaucoup de concessions ont déjà été faites avec la poste.

Alain Quaranta : il s'agit juste d'une remise en état.

Pierre Morbelli : il aurait fallu attribuer le plan d'aménagement au pétitionnaire lors de la signature du permis. Ce chantier a été une catastrophe depuis le début, le dossier a été mal géré. Une négociation avec le pétitionnaire aurait été nécessaire.

M le Maire : quand nous parlons du pétitionnaire, nous parlons du bailleur social "Famille et Provence" qui ne fait pas une opération très rentable. Les aménagements font partie de l'espace public, c'est donc à nous d'intervenir.

Robert Chardon : tu dis que nous avons mal géré ce dossier, moi je dis que pour 73 000 € nous avons une poste, 5 logements sociaux et des commerces...ce n'est pas si mal !

Pierre Morbelli : le pétitionnaire va, quand même, encaisser les loyers des appartements et des commerces !

Serge Briançon : si nous n'obtenons pas le financement du Conseil Général, est-ce que nous ferons quand même les travaux ?

Alain Quaranta : oui, mais peut-être pas en totalité.

M le Maire : c'est le cœur de ville, il ne faut pas mégoter et réaliser quelque chose de sympa.

Christophe Marin : est-ce qu'il est prévu de reprendre la façade ?

Pierre Morbelli : c'est un scandale cette couleur ! De plus il y a un gros problème car l'étanchéité du bâtiment n'a pas été faite.

M le Maire : nous leur demanderons d'y remédier et de terminer aussi les crépis.

Le Conseil Municipal décide de :

- APPROUVER le plan de financement de cette opération,
- SOLLICITER l'aide du Conseil Général la plus large possible,
- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°53/2010 DEMANDE DE SUBVENTION – 3^{EME} TRANCHE DU FISAC.

Le conseil municipal décide de :

- APPROUVER le plan de financement prévisionnel de la tranche 3 du dispositif FISAC,
- SOLLICITER l'aide la plus large possible du fonds FISAC et de la Communauté du Pays d'Aix,
- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°54/2010 DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX - REAMENAGEMENT DE LA HALLE DES SPORTS DE VENELLES

Jean-Pierre Merlin : nous devons obtenir l'homologation du terrain pour que les filles puissent jouer. Pour cela nous devons résoudre le problème de remontée d'humidité et prévoir de réaliser un sol avec des amortisseurs.

M le Maire : si nous faisons les travaux sur la toiture pour installer des panneaux photovoltaïques quand doit-on effectuer les travaux sur le sol ?

Pierre Morbelli : je voudrais intervenir. Lorsque nous avons mis le chauffage, j'ai été scandalisé par la façon dont les travaux ont été faits.

Pourquoi sommes-nous contraints de refaire l'éclairage ? Parce que les panneaux de chauffage ont été mal positionnés. Une installation sous l'éclairage nuit forcément à la luminosité de la salle...il faut donc la refaire.

Il en est de même pour les travaux à l'angle de la RN 96 et de la rue de l'agnel. Lors de la réfection des trottoirs, des palmiers ont été plantés devant les panneaux de signalisation...il va falloir les déplacer. Nous faisons des dépenses inutiles.

Jean-Pierre Merlin : en ce qui concerne l'éclairage, nous allons profiter des travaux pour mettre des projecteurs aux normes. Cela provoquera indéniablement une baisse de la consommation.

Pierre Morbelli : il me paraît important de faire cette remarque car nous ne devons pas jeter l'argent par les fenêtres.

Le Conseil Municipal décide de :

- APPROUVER le plan de financement de cette opération,
- SOLLICITER l'aide de la Communauté du Pays d'Aix la plus large possible,
- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°55/2010 GARANTIE D'EMPRUNT « PRET PLUS CONSTRUCTION » CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION PAR LA S.A. HLM FAMILLE ET PROVENCE POUR L'ACHAT DES 33 LOGEMENTS SIS « LA ROBERTE » A VENELLES.

Pierre Morbelli : je trouve fort de café le mélange des genres. Nous vendons les logements et nous sommes caution pour l'acquéreur. J'ai vérifié concernant les logements sociaux : lorsqu'une commune a un déficit de logements sociaux il y a un risque de suppression des quotas. La particularité est qu'elle peut conserver ses quotas pendant 5 ans sous réserve qu'il n'y ait pas de vente à l'occupant. Avons-nous la certitude que l'acquéreur ne vendra pas dans les 5 ans ?

Arnaud Mercier : oui puisque nous avons les garanties d'emprunt PLAI, PLU, PLS.

Le Conseil Municipal décide de :

- ACCORDER sa garantie pour le remboursement de la somme de 321 949.80 €, représentant 45% de l'emprunt PLUS Construction d'un montant de 715 444.00 € que la S.A. HLM Famille et Provence se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour l'acquisition de 33 logements auprès de la commune et du CCAS de Venelles ;
- PRÉCISER les caractéristiques du prêt PLUS Construction consenti par la Caisse des Dépôts et Consignation :
 - échéances : annuelles
 - durée totale du prêt : 40 ans
 - Différé d'amortissement : 0 an
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : 1.85 %
 - Taux annuel de progressivité : 0.50 %
 - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %,

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

- S'ENGAGER, au cas où l'emprunteur pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignation par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- PREVOIR pendant toute la durée du prêt, à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.
- AUTORISER Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignation et l'emprunteur.

ADOPTÉ PAR 23 VOIX POUR : Jean-Pierre SAEZ, Robert CHARDON, Annie FABIANI, Jean-Pierre BABULEAUD, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Nicole CARETTE, Jean-Pierre MERLIN, Caroline CLAVEL, Michel GRANIER, Marcelle EURIAT, Hedwige PLANTIER, Léonce ROUBAUD, Marie-Catherine LANFRANCHI-CAILLAUD, Sylvia GAMBA, Eric PAILLART, Denis KLEIN, Christophe MARIN, Françoise WELLER, Martine POPOFF, Arnaud MERCIER, Gérard PEREZ, Inès KARAOUÏ.

6 CONTRE : Pierre MORBELLI, Monique ALLARD, Marie-Pierre PEYROU, Evelyne COURSOL, Serge BRIANÇON, Jacques LEGAIGNOUX.

N°56/2010 GARANTIE D'EMPRUNT « PRET PLAI CONSTRUCTION » CONTRACTE A LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION PAR LA S.A. HLM FAMILLE ET PROVENCE POUR L'ACHAT DES 33 LOGEMENTS SIS « LA ROBERTE » A VENELLES.

Le Conseil Municipal décide de :

- ACCORDER sa garantie pour le remboursement de la somme de 161 980.20 €, représentant 45% de l'emprunt « PRET PLAI CONSTRUCTION » d'un montant de 359 956.00 € que la S.A. HLM Famille et Provence se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour l'acquisition de 33 logements auprès de la commune et du CCAS de Venelles ;
- PRÉCISER les caractéristiques du prêt « PRET PLAI CONSTRUCTION » consenti par la Caisse des Dépôts et Consignation :
 - échéances : annuelles
 - durée totale du prêt : 40 ans
 - Différé d'amortissement : 0 an
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : 1.05 %
 - Taux annuel de progressivité : 0.50 %

- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %,
Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.
- S'ENGAGER, au cas où l'emprunteur pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignation par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- PREVOIR pendant toute la durée du prêt, à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.
- AUTORISER Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignation et l'emprunteur.

ADOPTÉ PAR 23 VOIX POUR : Jean-Pierre SAEZ, Robert CHARDON, Annie FABIANI, Jean-Pierre BABULEAUD, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Nicole CARETTE, Jean-Pierre MERLIN, Caroline CLAVEL, Michel GRANIER, Marcelle EURIAT, Hedwige PLANTIER, Léonce ROUBAUD, Marie-Catherine LANFRANCHI-CAILLAUD, Sylvia GAMBA, Eric PAILLART, Denis KLEIN, Christophe MARIN, Françoise WELLER, Martine POPOFF, Arnaud MERCIER, Gérard PEREZ, Inès KARAOUI.

6 CONTRE : Pierre MORBELLI, Monique ALLARD, Marie-Pierre PEYROU, Evelyne COURSOL, Serge BRIANÇON, Jacques LEGAIGNOUX.

N°57/2010 GARANTIE D'EMPRUNT « PRET PLS CONSTRUCTION » CONTRACTES A LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION PAR LA S.A. HLM FAMILLE ET PROVENCE POUR L'ACHAT DES 33 LOGEMENTS SIS « LA ROBERTE » A VENELLES

Le Conseil Municipal décide de :

- ACCORDER sa garantie pour le remboursement de la somme de 425 385.90 €, représentant 45% de l'emprunt « Prêt PLS Construction » d'un montant de 945 302.00 € que la S.A. HLM Famille et Provence se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour l'acquisition de 33 logements auprès de la commune et du CCAS de Venelles,
- PRECISER les caractéristiques du « Prêt PLS Construction » consenti par la Caisse des Dépôts et Consignation :
 - échéances : annuelles
 - durée totale du prêt : 30 ans
 - Différé d'amortissement : 0 an
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : 2.41 %
 - Taux annuel de progressivité : 0.50 %
 - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %,
Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.
- S'ENGAGER, au cas où l'emprunteur pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignation par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- PREVOIR pendant toute la durée du prêt, à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.
- AUTORISER Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignation et l'emprunteur.

ADOPTÉ PAR 23 VOIX POUR : Jean-Pierre SAEZ, Robert CHARDON, Annie FABIANI, Jean-Pierre BABULEAUD, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Nicole CARETTE, Jean-Pierre MERLIN, Caroline CLAVEL, Michel GRANIER, Marcelle EURIAT, Hedwige PLANTIER, Léonce ROUBAUD, Marie-Catherine LANFRANCHI-CAILLAUD, Sylvia GAMBA, Eric PAILLART, Denis KLEIN, Christophe MARIN, Françoise WELLER, Martine POPOFF, Arnaud MERCIER, Gérard PEREZ, Inès KARAOUI.

6 CONTRE : Pierre MORBELLI, Monique ALLARD, Marie-Pierre PEYROU, Evelyne COURSOL, Serge BRIANÇON, Jacques LEGAIGNOUX.

N°58/2010 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT - REFECTION DU CHEMIN DES FAURYS ET DU CHEMIN DU BARRY

M le Maire : les propriétaires riverains sont d'accord pour céder une parcelle afin d'élargir la voirie à l'endroit où les véhicules ne peuvent pas se croiser.

Alain Quaranta : dans un premier temps nous allons mettre du bitume sur le chemin. L'agrandissement de la totalité du chemin doublerait les frais car nous aurions des clôtures à refaire et des poteaux à déplacer.

Sur le chemin des Faurys, il est prévu de mettre du bi-couche car des projets d'urbanisation sont en cours.

Pierre Morbelli : il n'y a toujours pas de permis de construire pour les 40 maisons ?

Alain Quaranta : toujours rien, car les propriétaires veulent s'en occuper eux-mêmes.

Pierre Morbelli : autant nous sommes pour ce genre de délibération, autant nous répugnons à jeter l'argent par les fenêtres. Pourquoi effectuer ces travaux si nous devons recommencer lorsque le chemin sera agrandi.

M le Maire : il faudra faire une deuxième tranche pour élargir.

Serge Briançon : où en sont les travaux au Jas de Violaine ?

Depuis plus de 15 jours il ne se passe plus rien, la voie est toujours barrée et la circulation continue à être déviée dans un lotissement. Cette situation est très gênante et a nécessité plusieurs fois l'intervention de la Police Municipale. Il faudrait voir à faire accélérer les travaux.

Robert Chardon : il ne s'agit pas de petits travaux mais nous donnerons une réponse rapide à ce problème.

Le Conseil Municipal décide de :

- APPROUVER le plan de financement de cette opération,
- SOLLICITER l'aide de la DGE la plus large possible,
- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

ADOPTÉ PAR 23 VOIX POUR : Jean-Pierre SAEZ, Robert CHARDON, Annie FABIANI, Jean-Pierre BABULEAUD, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Nicole CARETTE, Jean-Pierre MERLIN, Caroline CLAVEL, Michel GRANIER, Marcelle EURIAT, Hedwige PLANTIER, Léonce ROUBAUD, Marie-Catherine LANFRANCHI-CAILLAUD, Sylvia GAMBA, Eric PAILLART, Denis KLEIN, Christophe MARIN, Françoise WELLER, Martine POPOFF, Arnaud MERCIER, Gérard PEREZ, Inès KARAOUI.

6 ABSTENTIONS : Pierre MORBELLI, Monique ALLARD, Marie-Pierre PEYROU, Evelyne COURSOL, Serge BRIANÇON, Jacques LEGAIGNOUX.

N°59/2010 DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS INTERMINISTRIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) – ACQUISITION DE MATERIELS ET TRAVAUX LIES A LA MISE EN PLACE DE LA VIDEOPROTECTION.

Denis Klein : c'est une délibération préparée à partir d'un premier bilan et des améliorations seront apportées afin de maîtriser les entrées de ville (rond point de la Gendarmerie, passage à niveau)

M le Maire : présente ses remerciements à Denis Klein et au groupe de travail constitué de personnes extérieures.

Marie-Pierre Peyrou : j'aurais aimé être conviée à ce comité de pilotage afin que les gens convaincus par la vidéo surveillance puissent me convaincre. Car je pense que la vidéo surveillance ne diminue pas la délinquance.

M le Maire : la vidéo surveillance a permis, entre autre, d'arrêter l'individu qui a poussé l'utilisateur du métro.

Jacques Legaigoux : la Police Municipale interviendra-t-elle dans le cadre de la vidéo surveillance ?

Denis Klein : nous n'aurons pas de recrutements supplémentaires. L'activation du centre de surveillance urbain se fera, en temps et en heure, suivant l'historique de la délinquance et en fonction des manifestations sur Venelles. Avec la Police Municipale nous renforcerons, par exemple, les patrouilles les soirs des "Mardis en Fête".

M le Maire : je comprends que vous soyez réfractaires à ce projet, mais le débat est largement dépassé. C'est une volonté de l'Etat d'installer des caméras et en ce qui nous concerne nous n'avons pas d'état d'âme car nous nous étions largement exprimés sur ce sujet avant les élections. C'est le fruit d'un long travail de fond. Tout acte de délinquance est l'acte de trop pour la personne qui le subit.

Denis Klein : la délinquance se déplace. Si d'autres communes s'équipent alors que nous ne le faisons pas, cela sera préjudiciable à notre sécurité.

Marie-Pierre Peyrou : à quoi peut-on s'attendre en ce qui concerne le vandalisme sur le matériel ?

Denis Klein : nous devons monter en puissance en même temps que les communes qui s'équipent.

M le Maire : si nous avons eu des caméras cela aurait évité le crime odieux de la gare.

Marie-Pierre Peyrou – Pierre Morbelli : il aurait eu lieu ailleurs.

Denis Klein : nous pouvons noter quelques chiffres sur Venelles

En 2009 sur 2008

Délinquance Générale : - 15,8%

Délinquance de Proximité : - 25,2%

En janvier 2010 sur janvier 2009

Délinquance Générale ; - 80,3%

Pierre Morbelli : je me pose plusieurs questions à ce sujet. Sur le fond nous ne sommes pas convaincus car si les résultats étaient probants cela se saurait. Il n'y a pas de gros résultats, la petite délinquance est touchée par la vidéo surveillance mais l'incidence sur la grosse criminalité n'est pas importante.

M le Maire : certains jeunes se sont rendus coupables d'actes de vandalisme sur la place Cézanne. Cela contribue à créer un sentiment d'insécurité et je souhaiterais que l'on puisse rappeler à ces individus les règles de bonne conduite.

Christophe Marin : Pierre, maintenant il faut que tu nous dises si tu es pour ou contre ?

Pierre Morbelli : je suis contre.

M le Maire : vous êtes contre, pour des raisons d'idéologie, nous, nous sommes pour, pour des raisons d'efficacité.

Alain Quaranta : nous aurions pu faire une réunion, mais cela n'aurait pas fait changer notre opinion majoritaire.

Marie-Pierre Peyrou : mais cela aurait pu faire changer notre opinion minoritaire.

Pierre Morbelli : je souhaiterais que vous nous écoutiez. Tous ceux qui ont installé la vidéo n'en sont pas pleinement satisfaits et de plus le budget "maintenance" a un coût énorme. Vous dites qu'il n'y aura pas d'embauche supplémentaire mais les agents de la Police Municipale seront moins présents dans la rue et cela risque d'être gênant. Avez-vous aussi déposé les autorisations d'usage pour l'installation ? Vous voulez faire passer la délibération sans être surs d'obtenir l'autorisation comme celle de la CNIL.

Denis Klein : cela va être fait.

M le Maire : si vous votez contre cela me fait plaisir, nous verrons ainsi la fracture droite, gauche.

Jacques Legaigoux : vous essayez de nous présenter cela comme une panacée universelle. Il n'y a jamais eu autant de délinquance et il ne faut pas laisser croire aux administrés que la vidéo va tout résoudre.

M le Maire : la violence est un problème de société et c'est inacceptable.

Monique Allard : je me pose les questions suivantes : qui doit-on et veut-on protéger avec les caméras ?

Le danger peut aussi concerner les enfants et si j'avais participé à ce groupe de travail j'aurais aimé en parler. Les écoles ou la salle des Logissons ne sont pas considérées comme des lieux à protéger en priorité et pourtant nous pouvons déplorer de nombreux actes de vandalisme dans ces bâtiments. Je voulais proposer que le groupe de travail soit transformé en comité d'éthique afin de savoir comment et quand sera réalisée cette installation.

Denis Klein : le projet global comprend 3 phases : profiter de la fibre optique, sécuriser les zones commerciales et maîtriser les entrées de ville.

Serge Briançon : pour qu'un dispositif soit efficace il faut du matériel et des sites définis par un bureau d'études. Je ne mets pas en doute le travail effectué et je ne suis pas foncièrement contre ce projet. Mais du personnel qui a suivi une formation est aussi nécessaire. Vous nous dites qu'il n'y aura pas d'embauche mais le personnel ne pourra pas tout assumer. Vous nous demandez de prendre position et de voter pour un dossier auquel nous n'avons pas participé. Et pour lequel nous ne connaissons ni les tenants ni les aboutissants.

Denis Klein : le GRETA de Montpellier, spécialiste dans le domaine de la vidéo protection, se déplacera sur Venelles.

Le Conseil Municipal décide de :

- APPROUVER le programme de videoprotection tel que joint en annexe ainsi que le plan de financement qui lui est lié, ci-avant décrit ;
- SOLLICITER l'aide du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) la plus large possible ;
- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

ADOPTÉ PAR 23 VOIX POUR : Jean-Pierre SAEZ, Robert CHARDON, Annie FABIANI, Jean-Pierre BABULEAUD, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Nicole CARETTE, Jean-Pierre MERLIN, Caroline CLAVEL, Michel GRANIER, Marcelle EURIAT, Hedwige PLANTIER, Léonce ROUBAUD, Marie-Catherine LANFRANCHI-CAILLAUD, Sylvia GAMBA, Eric PAILLART, Denis KLEIN, Christophe MARIN, Françoise WELLER, Martine POPOFF, Arnaud MERCIER, Gérard PEREZ, Inès KARAOUI.

6 ABSTENTIONS : Pierre MORBELLI, Monique ALLARD, Marie-Pierre PEYROU, Evelyne COURSOL, Serge BRIANÇON, Jacques LEGAIGNOUX.

N°60/2010 COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – BUDGET VILLE.

Monsieur le Maire ne participant pas au vote du Compte Administratif, Monsieur Robert Chardon 1^{er} Adjoint est élu Président de séance.

Pierre Morbelli : quel est le montant de l'annuité de la dette en capital ?

Arnaud Mercier : l'endettement de la collectivité se réduit d'années en années.

Pierre Morbelli : forcément si vous ne réalisez pas de gros investissements. En ce qui concerne le budget 2010 nous allons avoir de gros problèmes : une décote de la DGF, une DGE moins importante et aussi une

"non exonération" des pénalités pour les logements sociaux. Le préfet devait nous exonérer mais cela ne se fera pas. C'est donc environ 150 000 € ou 180 000 € que nous aurons à régler.

Arnaud Mercier : nous avons engagé un recours à propos de ce dossier.

Robert Chardon : tes raisonnements, Pierre, ne tiennent pas la route. Restons sur le débat du compte administratif.

Pierre Morbelli : l'équilibre du budget primitif n'a pu être réalisé que grâce aux hausses successives des impôts locaux.

Le Conseil Municipal décide de :

- CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser,
- VOTER ET ARRÊTER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOPTÉ PAR 22 VOIX POUR : Robert CHARDON, Annie FABIANI, Jean-Pierre BABULEAUD, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Nicole CARETTE, Jean-Pierre MERLIN, Caroline CLAVEL, Michel GRANIER, Marcelle EURIAT, Hedwige PLANTIER, Léonce ROUBAUD, Marie-Catherine LANFRANCHI-CAILLAUD, Sylvia GAMBA, Eric PAILLART, Denis KLEIN, Christophe MARIN, Françoise WELLER, Martine POPOFF, Arnaud MERCIER, Gérard PEREZ, Inès KARAOUI.

6 CONTRE : Pierre MORBELLI, Monique ALLARD, Marie-Pierre PEYROU, Evelyne COURSOL, Serge BRIANÇON, Jacques LEGAIGNOUX.

N°61/2010 COMPTE DE GESTION 2009 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal décide de :

- DECLARER que le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°62/2010 AFFECTATION DU RESULTAT 2009 - BUDGET PRINCIPAL.

Le Conseil Municipal décide de :

- AFFECTER le résultat de la section de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, comme suit :

Réserves :	1 075 148.12 €	(compte 1068)
Report à nouveau	397 778.01 €	

ADOPTÉ PAR 23 VOIX POUR : Jean-Pierre SAEZ, Robert CHARDON, Annie FABIANI, Jean-Pierre BABULEAUD, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Nicole CARETTE, Jean-Pierre MERLIN, Caroline CLAVEL, Michel GRANIER, Marcelle EURIAT, Hedwige PLANTIER, Léonce ROUBAUD, Marie-Catherine LANFRANCHI-CAILLAUD, Sylvia GAMBA, Eric PAILLART, Denis KLEIN, Christophe MARIN, Françoise WELLER, Martine POPOFF, Arnaud MERCIER, Gérard PEREZ, Inès KARAOUI.

6 CONTRE : Pierre MORBELLI, Monique ALLARD, Marie-Pierre PEYROU, Evelyne COURSOL, Serge BRIANÇON, Jacques LEGAIGNOUX.

N°63/2010 POLITIQUE FONCIERE – EXERCICE 2009.

Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport.

N°64/2010 TABLEAU SUR LA FORMATION DES ELUS, EXERCICE 2009.

Le Conseil Municipal prend acte qu'il n'y a eu aucune formation suivie au cours de l'année 2009 par les membres de l'assemblée.

22h 18 Suspension de la séance et parole donnée à la salle.

22H20 Lecture des décisions prise par la Maire sur délégation du conseil.

22h30 La séance est levée